

Lutte contre les moustiques

Rapport bimestriel sur la lutte contre les moustiques

Introduction

Le directeur général de la Commission de désinsectisation du Grand Moncton (CDGM) a demandé de compiler des rapports bimestriels sur la lutte contre les moustiques et de les distribuer aux municipalités membres ainsi qu'aux résidants et résidentes. Les rapports présentent un aperçu des activités et l'état du projet de lutte contre les moustiques. Je suis heureux de présenter le rapport mensuel de juillet et août 2005.

Remarques générales sur le programme

Au début de juillet, nous avons changé de programmes de surveillance écologique alors que le relevé des nids d'oiseaux dans les marais tirait à sa fin. L'équipe de surveillance a effectué des relevés dans deux cours d'eau, notamment le ruisseau Rabbit et le ruisseau Fox. Le ruisseau Fox comprenait deux cours d'eau principaux et deux cours d'eau tributaires, l'un d'eux traversant le terrain de golf et le projet domiciliaire de Fox Creek.

Les résultats de tous les projets de surveillance seront présentés dans le prochain rapport annuel de la Commission.

Abondance larvaire

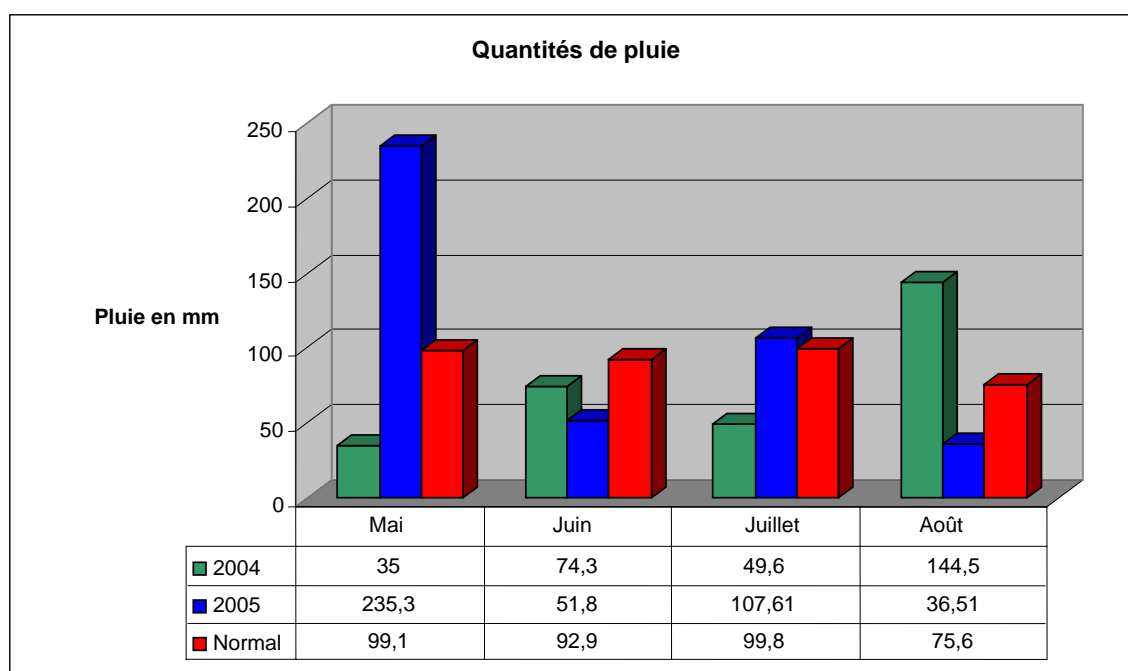
Durant la première moitié de l'été, plutôt de surveiller tout le marais, on a opté pour un échantillonnage des secteurs représentatifs du marais afin d'y déceler la présence de larves. Comme juillet et août ont été beaucoup plus secs que mai et juin, il a fallu faire l'échantillonnage du marais en entier pour nous assurer de repérer toutes les petites flaques d'eau. Durant cette période, les larves étaient très concentrées dans les endroits surveillés en raison de la mauvaise disponibilité de gîtes larvaires de moustiques. Il était donc important de s'assurer de ne pas manquer les secteurs de reproduction larvaire. Même si l'on a surveillé le marais entier, on a continué d'utiliser les données des sites représentatifs choisis pour calculer les indices de reproduction et assurer l'uniformité des données de cette année par rapport à celles qui avaient été recueillies plus tôt cet été.

En raison des changements apportés au protocole de surveillance, il est impossible de faire des comparaisons entre cette année et les années précédentes. L'indice de reproduction montré ci-dessous représente une comparaison non rigoureuse de la présence larvaire au sein des localités participantes.

<u>Municipalité</u>	<u>Larves/louche</u>	<u>Indice de reproduction</u>
Moncton	2,0	659,6
Riverview	1,9	1162,4
Dieppe	4,6	2696,9

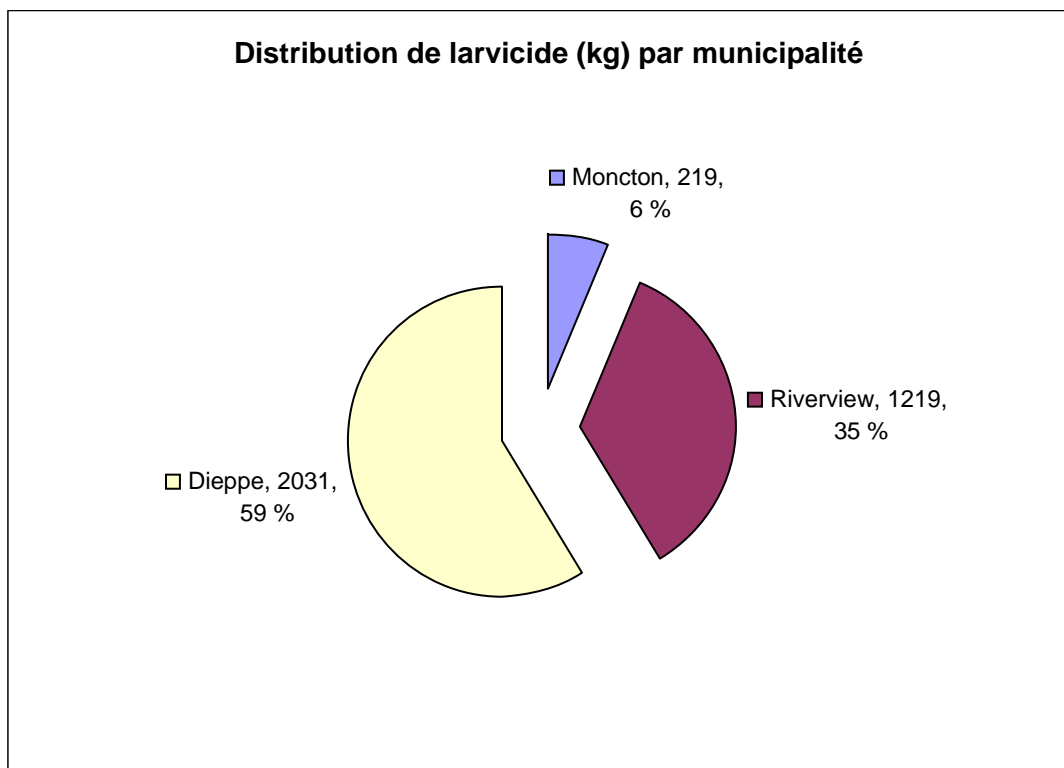
Conditions atmosphériques

Il y a eu beaucoup plus de pluie en juillet cette année, comparativement à la même période en 2004. Cette année, on a eu plus du double de la quantité de pluie de l'an dernier. Les précipitations de juillet 2005 étaient plus près de la normale que celles de juillet 2004 qui a été un mois exceptionnellement sec. Cela a entraîné l'inondation des marais de la rivière Petitcodiac et, par conséquent, une augmentation importante à la fin juillet de l'abondance larvaire comparable à ce que l'on peut remarquer en mai, ce qui a nécessité des efforts larvicides supplémentaires. Par contre, le mois d'août 2005 a été moins pluvieux qu'août 2004, avec 36,51 mm de pluie cette année, comparativement à 144,5 mm l'an dernier. Cette période sèche était idéale pour la lutte contre les populations larvaires.



Distribution de larvicide

La CDGM n'utilise des larvicides qu'en fonction de la présence de l'ingrédient actif appelé *Bacillus Thuringiensis Israelensis* (BTi). Il faut distribuer du larvicide lorsqu'on a déterminé qu'il y a des larves de moustiques dans l'eau et qu'elles sont dans la phase de cycle de vie appropriée. La quantité de larvicide requise est fondée sur les concentrations larvaires principalement à la surface du site de reproduction des larves. En raison de l'augmentation importante des précipitations de la fin de juillet, on a dû utiliser des quantités imprévues de larvicide pour traiter les marais. Il s'agissait d'une quantité beaucoup plus importante qu'il avait été prévu, et nos stocks étaient épuisés à la fin de la période d'émergence larvaire. On a commandé d'autre larvicide avant l'émergence suivante.



Piégeage des moustiques adultes

Cette année, la CDGM ne compte pas d'employés capables d'identifier les moustiques. Conséquemment, nous n'avons pas instauré de programme de piégeage complet. Nous avons instauré un programme de piégeage limité qui consiste à dénombrer les adultes piégés à trois endroits.

Les sites de piégeage sont le terrain de golf Fox Creek à Dieppe, le secteur de transition entre Centennial Place et le parc du Centenaire à Moncton ainsi que la cour d'une résidence sur l'avenue Ashburn à Riverview.

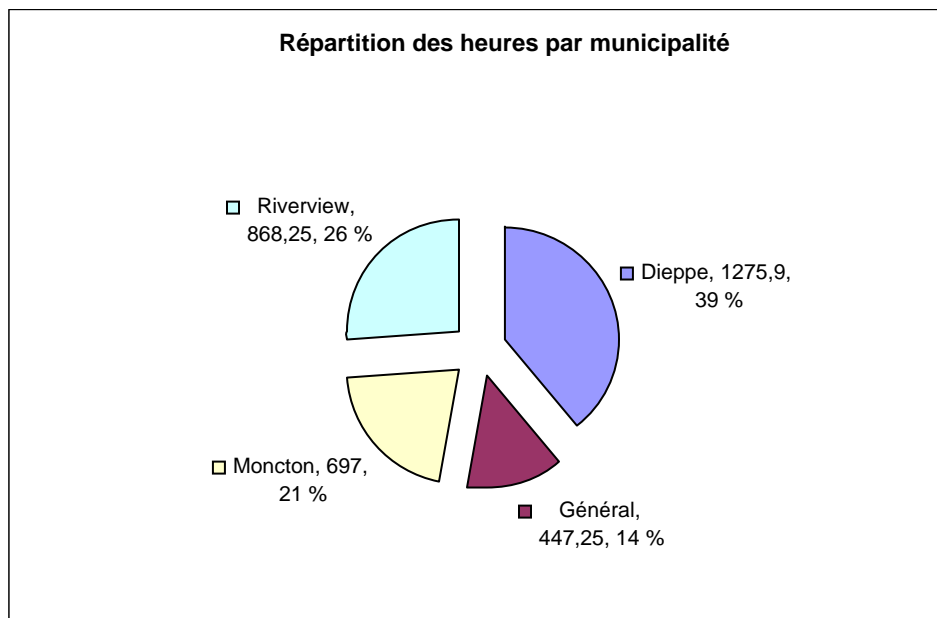
Les résultats du piégeage ont révélé un nombre constant de moustiques, un sommet se produisant à la fin juillet. Le nombre de moustiques continue de décliner avec la fin de la saison.

Sensibilisation du public

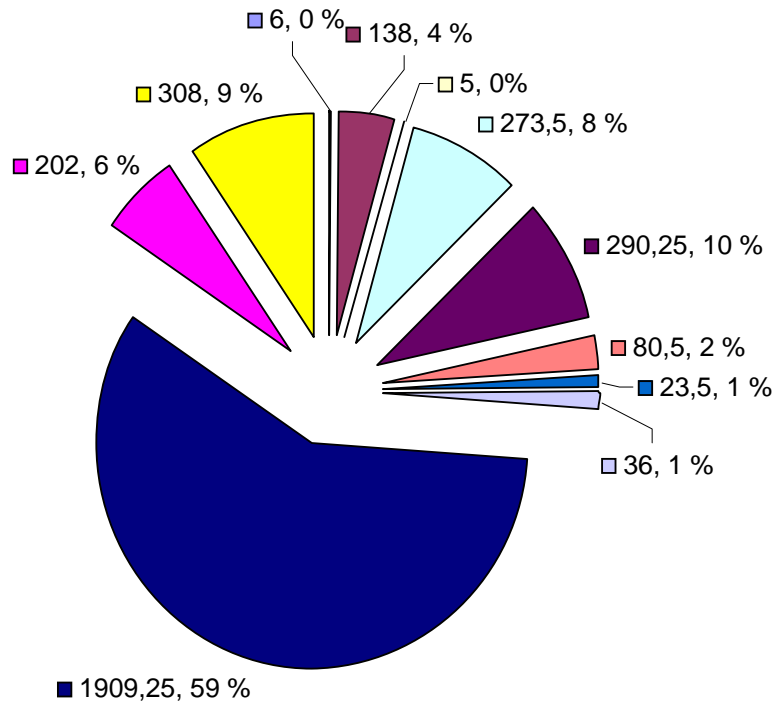
Dans le but de mieux faire connaître les activités de la CDGM aux résidents et résidentes de la région, on a installé un stand d'information à la Foire agricole du comté de Westmorland. Le stand comprenait des affiches et des photos sur les activités de la Commission ainsi que des renseignements sur les larvicides à base de Bti et la promotion des prédateurs naturels de moustiques.

Répartition des ressources

Nous enregistrons les heures consacrées à chaque élément majeur du programme et l'endroit. Les tableaux suivants illustrent le nombre d'heures consacrées aux éléments du programme et leur répartition. Ces heures ne comprennent pas les heures consacrées par l'adjoint au directeur général ni celles de la direction. Maintenant, la CDGM compte un commis de bureau qui est responsable des tâches administratives générales de la Commission.



Répartition des heures par projet



■ Piégeage des adultes	■ Écosurveillance	■ Entretien du matériel
■ Larvicide	■ Travail de bureau	■ Autre
■ Relations publiques	■ Rapports	■ Inspection des sites
■ Étude spéciale	■ Relevés dans les cours d'eau	